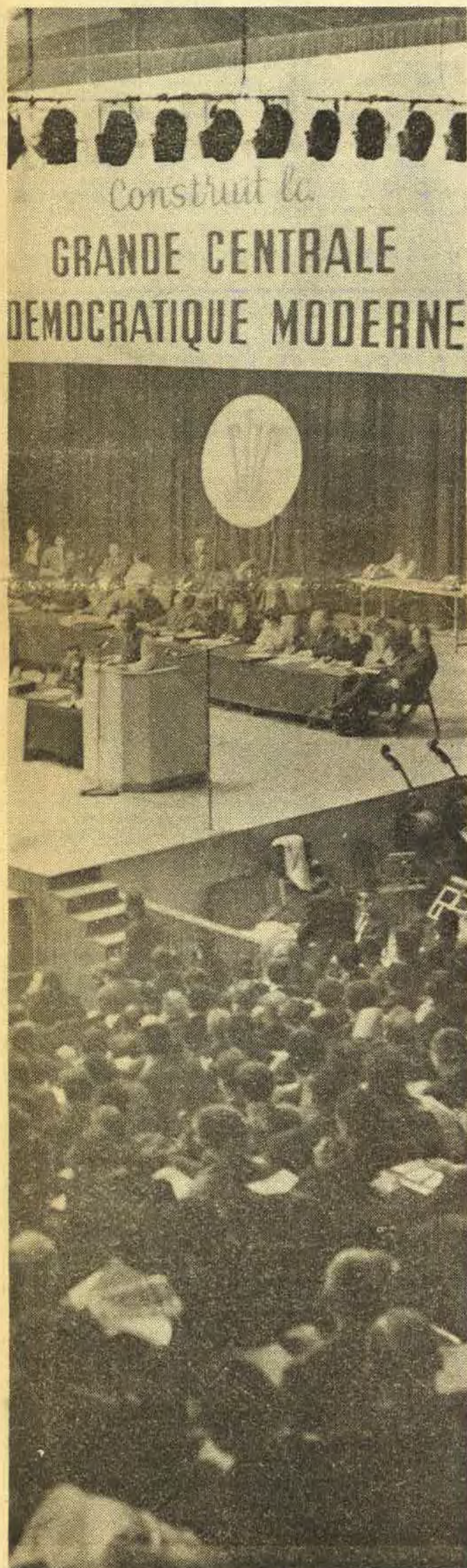


Syndicalisme

S P É C I A L

HEBDOMADAIRE

C.F.D.T. (C.F.T.C.)



LA C.F.T.C.
SE
CONTINUE
DANS LA
CONFÉDÉRATION
FRANÇAISE
DÉMOCRATIQUE
DU TRAVAIL

POURSUIVONS ENSEMBLE L'ACTION...

CE fût vraiment un Congrès confédéral extraordinaire que nous venons de tenir les 6 et 7 novembre, extraordinaire par l'enjeu des débats qui s'y sont déroulés, extraordinaire par la participation massive des syndicats, extraordinaire par le souci exprimé par le plus grand nombre d'assurer l'adaptation nécessaire dans le renforcement de l'unité du mouvement.

Avant que ne furent proclamés les résultats du vote final, André Jeanson attirait l'attention des congressistes sur le sens qu'il fallait y donner et ceci mérite d'être rappelé aujourd'hui. Ni vainqueurs, ni vaincus, a-t-il été déclaré, ceci est toujours vrai et vaut la peine qu'on y réfléchisse.

Réflexion d'autant plus nécessaire que certains camarades opposés à l'évolution n'ont pas cru devoir se rallier à la décision prise, malgré l'importance de la majorité obtenue.

C'est une bien lourde responsabilité qu'endossent les promoteurs d'une telle initiative, alors que tant d'efforts ont été accomplis par les uns et les autres pour une compréhension mutuelle, pour un rapprochement des points de vue et pour une confrontation fraternelle des positions respectives.

C'est aussi à nos yeux une erreur que de prétendre continuer une C.F.T.C. qui a son prolongement naturel dans la C.F.D.T. et pour laquelle les déclarations faites, les garanties données, les objectifs réaffirmés ont reçu l'approbation d'une majorité qualifiée, elle-même votée par le Congrès.

Certes, on doit comprendre qu'à côté de la satisfaction et de l'enthousiasme de certains, il y ait la réserve et l'amertume des autres. Mais c'est la règle du jeu d'accepter la décision de la majorité, surtout lorsque les principes fondamentaux qui doivent animer l'action future ont été aussi clairement définis que ceux des textes adoptés par le Congrès extraordinaire.

L'exemple en a été donné du reste à la tribune du Congrès par tous les camarades qui, opposés à l'évolution, n'en ont pas moins proclamé leur souci du maintien de la cohésion du Mouvement. Et nous sommes convaincus que leur attachement à l'unité va beaucoup plus loin qu'une déclaration à la tribune d'un Congrès.

C'est donc avec confiance, et les regards tournés résolument vers l'avenir que le Bureau confédéral demande à tous ses syndicats de poursuivre et de développer les efforts pour un recrutement de masse dans les entreprises, bureaux, chantiers, etc.

Oui, la C.F.T.C. se continue dans la Confédération Française Démocratique du Travail, avec ses adhérents, ses militants, ses organisations, avec tous ceux qui, à des titres divers, ont forgé l'Organisation qui est devenue la deuxième centrale syndicale de France et qui, bousculant les dernières barrières, ont la prétention d'attirer en son sein le plus grand nombre de travailleurs.

C'est dans cette optique, camarades adhérents et militants, que la voie vous est tracée pour demain et que doit se développer une large campagne d'adhésion et de recrutement.

C'est avec cette volonté, et investi de l'autorité qui lui a été donnée par le Congrès extraordinaire, que le Bureau confédéral de la C. F. D. T. lance un appel aux travailleurs pour qu'ils rejoignent les rangs d'une Organisation syndicale qui, sans renier les valeurs qui l'ont animée, veut progresser dans la voie du réalisme et de l'efficacité.

LE BUREAU CONFEDERAL.

QUELQUES CONSIGNES PRATIQUES :

Selon la résolution votée par le congrès :

« Les syndicats adhérents à la CONFEDERATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRETIENS, réunis en congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964,

« REAFFIRMENT solennellement qu'en se prononçant sur la modification des statuts et du titre de la Confédération, ils entendent assurer la continuité de l'organisation dans l'adaptation aux exigences de leur temps. »

Ce n'est d'ailleurs que la réaffirmation d'une donnée juridique incontestable : la C.F.T.C. continue dans la C.F.D.T.

Le maintien, entre parenthèses, du sigle C.F.T.C. souligne lui aussi cette continuité.

Il en résulte diverses conséquences pour les organisations adhérentes.

LES AFFILIATIONS DEMEURENT

Puisque la Confédération continue sous un titre et des statuts modifiés, les affiliations des syndicats subsistent sans qu'il soit besoin d'une décision pour cela.

A l'inverse, dans les quelques cas où des syndicats ne veulent pas accepter l'évolution et voudraient, de ce fait, se retirer de la Confédération, ils sont obligés de se désaffilier régulièrement après une décision prise en assemblée générale.

Nous attirons votre attention sur le fait que, lorsque l'affiliation à la Confédération est expressément prévue dans les statuts (soit dans un des articles, soit dans le titre, qui peut comporter le sigle C.F.T.C.), cette désaffiliation ne peut être valablement décidée qu'en suivant la procédure prévue pour la révision des statuts.

LA MODIFICATION DES TITRES ET STATUTS DES ORGANISATIONS

Les Unions départementales et les Fédérations ont reçu toutes indications en ce domaine. Nous vous demandons de vous mettre en rapport avec elles pour adopter l'attitude la plus conforme avec votre situation.

LE SERVICE JURIDIQUE CONFEDERAL.

LE MATÉRIEL DE PROPAGANDE EST DISPONIBLE

A partir du 11-11-64 :

1) Vous pourrez vous procurer une affiche « Votre organisation syndicale C.F.D.T. (C.F.T.C.) » pour panneau entreprise trois couleurs. Prix : 0,07 l'exemplaire.

— Un tract bulletin d'adhésion (3 volets 3 couleurs). Prix : 15 F le mille.

TRES IMPORTANT.

Les commandes sont adressées au service éconamat sur 2 bulletins de commande séparés.

— L'un pour l'affichette,

— L'autre pour le tract.

Les commandes ne sont prises en considération que si elles sont accompagnées de leur montant.

— Pour faciliter notre travail, joindre à votre commande le chèque avec les 3 volets.

L'HEURE EST A L'ADHESION

Presse, Radio, Télé, présentent différents points de vue, à la suite du Congrès extraordinaire. Les travailleurs sont sensibilisés.

Les informations qui les touchent, plus ou moins vraies, les incitent à poser des questions.

Dans tous les ateliers, tous les bureaux, chaque militant doit informer, répondre aux questions, expliquer notre conception du syndicalisme, proposer l'adhésion.

Les sections d'entreprises, les syndicats, sur la base des réactions des travailleurs et des éléments contenus dans ce numéro de « SYNDICALISME », préparent rapidement un cadre d'explications cohérentes et un plan de recrutement applicables immédiatement.

Déjà, certaines sections annoncent des dizaines d'adhésions par jour. Des sympathisants ont suivi attentivement nos travaux, contactez-les sans retard.

Le succès dépend de notre rapidité.

C'est déjà aujourd'hui, maintenant, que par notre effort, les travailleurs doivent pouvoir se reconnaître dans la CONFEDERATION FRANÇAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).

— Les paiements doivent être effectués à l'intitulé indiqué en tête de la présente note.

Les organisations syndicales qui ont leur siège : 26, rue de Montholon, s'adresseront directement à M. Bidault.

2) MATERIEL SUIVANT :

Il comprendra les affichettes :

Les 25 ex.

- REF 8 A. Organisation syndicale. Dynamique 2,50
- REF 8 D. Assemblée générale. 2,50
- REF 10 A. Information C.F.D.T. 2,50
- REF 10 C. Elections C.E. 2,50
- REF 10 D. Elections D.P. 2,50

— Les commandes de ce matériel doivent être faites sur bon de commande séparé, accompagnées de leur montant à l'intitulé indiqué en haut de cette note. Joindre à la commande votre chèque.

— Ce matériel ne sera expédié qu'à partir du 18-11-1964.

SYNDICALISME

C.F.D.T.

Rédaction Administration
26, rue de Montholon, Paris (9^e)
Tél : TRU 91-03
C.C.P. : Paris 283-24

ABONNEMENTS
16 F par an

Cet abonnement comprend
« Syndicalisme » et le Magazine
avec ses numéros spéciaux

PUBLICITE

« Publicat »

24 bd Poissonnière, Paris (9^e)
Tél. PROVENCE 86-51

Le Directeur - Gérant : Laurent LUCAS

IMPRIMERIE SPECIALE
DE « SYNDICALISME »

28-30, place de l'Eperon - LE MANS
Travail exécuté par des syndiqués

Pour la reproduction des articles paraissant dans ce journal (ou d'extraits d'article, la mention « Extrait de « SYNDICALISME » est obligatoire



Une vue de la tribune du Congrès pendant le discours d'Eugène DESCAMPS. Georges LEVARD préside la séance

LE BUREAU CONFÉDÉRAL :

Le Congrès marque une étape historique

POURSUIVRE SANS RELACHE L'ACTION REVENDICATIVE

L E Bureau confédéral de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens devenue la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.), à l'issue du Congrès extraordinaire des 6 et 7 novembre, qui vient de décider, à une importante majorité, d'une nouvelle formulation de ses statuts et de son titre,

SOULIGNE que ce Congrès marque une étape historique dans le développement de l'Organisation qui, depuis sa fondation en 1919, s'est constamment efforcée de répondre aux aspirations et aux besoins des travailleurs,

DEMANDE à ses Syndicats, à ses Fédérations et à ses Unions départementales de poursuivre sans relâche leurs tâches syndicales et, notamment, leurs actions revendicatives,

APPELLE les travailleurs de ce pays, dont un grand nombre fait déjà confiance depuis longtemps à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, à se grouper autour de celle-ci devenue la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.).

Communiqué du 7 novembre 1964.

L E Bureau confédéral s'est réuni ce matin dimanche 8 novembre, afin de faire le point après les travaux du Congrès extraordinaire.

Il s'est félicité de la majorité obtenue dans un vote dont le caractère démocratique est souligné par le fait que de nombreux syndicats ont partagé leurs mandats lors de la décision finale.

Devant les commentaires qui ne vont pas manquer de se développer dans les jours qui viennent, le Bureau confédéral a précisé très nettement que bon nombre de syndicats ayant voté contre l'évolution au Congrès n'en sont pas moins décidés à rester affiliés à la C.F.D.T., l'ayant eux-mêmes déclaré sans équivoque à la tribune du Congrès.

Enfin, le Bureau confédéral a examiné la situation créée après les déclarations faites à l'issue du Congrès par les représentants de certains opposants à la décision démocratique prise.

Le Bureau confédéral a la conviction que de nombreuses organisations ayant voté contre l'évolution, respectant les décisions prises démocratiquement et soucieuses de ne pas affaiblir le mouvement syndical, resteront fidèles à la Confédération Française Démocratique du Travail, elle-même du reste continuatrice de la C.F.T.C.

Communiqué du 8 novembre 1964.

LES RÉOLUTIONS ET LES VOTES DU CONGRÈS

Le Congrès extraordinaire s'est prononcé le samedi matin 7 novembre par un vote par mandats sur la majorité qualifiée avec laquelle la décision devra être prise concernant les textes proposés par la Confédération.

LA PROPOSITION POUR LA MAJORITÉ QUALIFIÉE DES 3/4

Une proposition présentée par le syndicat des employés du Textile de Roubaix-Tourcoing et environs préconisait la majorité des 3/4 des voix et était ainsi rédigée :

« Toutes les décisions du Congrès sont prises à la majorité des voix représentées, sauf en ce qui concerne les cas de dissolution (article 30) ou de modification des statuts qui ne peuvent être décidées qu'à la majorité des 3/4 des voix représentées ».

CETTE PROPOSITION N'EST PAS ADOPTÉE PAR LE CONGRÈS : pour 5 445, contre 14 851, nuls 7 (sur 20 296 mandats exprimés. Il y avait 20 599 inscrits et 20 303 votants).

LA PROPOSITION POUR LA MAJORITÉ DES 2/3

Le Congrès se prononce alors sur la proposition du syndicat libre du Textile C.F.T.C. de Lille qui prévoit une majorité qualifiée des 2/3.

MODIFICATION A L'ARTICLE 18 DES STATUTS (dernier paragraphe)

Toutes les décisions du Congrès sont prises à la majorité des suffrages exprimés, à l'exception de :

— la dissolution, décidée exclusivement selon la procédure prévue à l'article 30 ;

— la modification du titre de la Confédération, du préambule et de l'article premier des présents Statuts, qui est acquise — en ce qui concerne les votes préparatoires et les votes sur les amendements — à la majorité des suffrages exprimés, et en ce qui concerne le vote d'ensemble, à la majorité des deux tiers (2/3) des suffrages exprimés.

Sont considérés comme exprimés les suffrages POUR et CONTRE, à l'exclusion des abstentions et des bulletins blancs et nuls.

Cette proposition est adoptée par le Congrès.

Inscrits 20 599 ; votants 20 294 ; bulletins blancs 1 084 ; nuls 417 ; suffrages exprimés 18 793, POUR 15 021, CONTRE 3 772.

Le Congrès avait ensuite à se prononcer sur les amendements déposés par plusieurs syndicats concernant la référence ou l'inspiration du Mouvement ou sur d'autres aspects du préambule ou des statuts. Après explication du rapporteur, Gérard Esperet, ces syndicats retirent leurs amendements, sauf pour les propositions qui avaient été retenues par le Conseil confédéral.

En outre, un amendement concer-

nant l'affiliation internationale est, après explications du rapporteur, retiré par le syndicat chrétien des Personnels communaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin.

LA RESOLUTION PRESENTÉE PAR DES SYNDICATS DU NORD ET DE L'EST

Le Congrès se prononce enfin, par votes par mandats sur deux résolutions.

La première est déposée par Edmond Bailleul au nom du syndicat de la Métallurgie de Lille, des syndicats de la Métallurgie de Denain et Valenciennes, du syndicat de la Sidérurgie de l'Est, du syndicat de l'Alimentation de Lille et du syndicat E.D.F.-G.D.F. de Valenciennes.

Cette résolution prévoit, en cas d'approbation des propositions du Conseil confédéral que le sigle « C.F.T.C. » et l'actif de la Confédération resteront la propriété de la Confédération Française Démocratique du Travail.

Cette résolution est ainsi libellée : Les syndicats adhérents à la Confédération des Travailleurs Chrétiens, réunis en congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964,

REAFFIRMENT solennel lement qu'en se prononçant sur la modification des statuts et du titre de la Confédération, ils entendent assurer la continuité de l'organisation dans l'adaptation aux exigences de leur temps.

Considérant que quelques délégués, par leurs écrits ou leurs déclarations à la tribune du Congrès extraordinaire, ont manifesté leurs intentions de contester devant les tribunaux les décisions de ce Congrès, au besoin en faisant appel à l'article 30 des statuts confédéraux,

Les syndicats adhérents tiennent par avance à condamner ces intentions et à déclarer que si ces contestations ou toutes autres étaient portées devant les tribunaux, leur volonté est qu'en cas d'approbation des propositions du Conseil confédéral :

1° Le titre « Confédération Française des Travailleurs Chrétiens » et le sigle « C.F.T.C. » restent la propriété de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.), ce qui en interdit tout usage par qui-conque.

LE CONGRÈS ET LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Au cours du Congrès, Gérard Esperet a signalé que trois syndicalistes Sud-Africains allaient être exécutés. Il a demandé aux journalistes présents de proclamer notre indignation. La salle a observé une minute de silence.

D'autre part, une collecte a été faite à l'entrée de la salle pour aider les syndicalistes espagnols victimes du régime franquiste.



Le Congrès a décidé : la C.F.T.C. devient la C.F.D.T. qui en est la continuatrice

2° L'actif de la Confédération est intégralement affecté à la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.).

Les syndicats signataires appellent l'ensemble des délégués au Congrès extraordinaire à voter massivement pour la présente résolution en donnant à leur vote le sens d'un attachement profond à la cohésion et à l'unité du mouvement.

Elle est adoptée par le Congrès.

Inscrits 20 599, votants 20 222, nuls 15, bulletins blancs 59, exprimés 20 125, POUR 14 768, CONTRE 5 357.

LE VOTE SUR LA RESOLUTION GENERALE

Enfin, le Congrès se prononce sur la résolution générale dont voici le texte :

Les syndicats adhérents à la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, réunis en congrès extraordinaire les 6 et 7 novembre 1964, conformément aux articles 13 bis, 17 et 18 des Statuts confédéraux, ainsi qu'à la décision du Congrès de 1963 ;

— Prennent acte des travaux préparatoires effectués depuis 1960 sur les tâches d'avenir du mouvement, tant au niveau des syndicats que par la Commission d'orientation, par le Conseil confédéral et le Comité national.

— Confirment la motion adoptée par le 32^e Congrès confédéral déclarant que le premier devoir de la C.F.T.C. dans l'avenir comme jusqu'à présent est « d'être un instrument capable de permettre aux travailleurs de dominer les transformations profondes que subissent et subiront encore davantage dans un proche avenir les structures de vie des hommes, et de les infléchir dans le sens d'une promotion individuelle et collective de la classe ouvrière au sein d'une société d'hommes libres et responsables ».

— Rappelent qu'il appartient au Congrès confédéral de se prononcer sur les questions d'affiliation internationale de la Confédération.

— Affirment, à la suite du 32^e Congrès, « que dans ces perspectives la C.F.T.C. doit elle-même poursuivre son évolution avec le souci de la cohésion et de l'unité du Mouvement afin de construire la grande organisation syndicale libre et démocratique dont les travailleurs ont besoin ».

— Décident en conséquence :

1° Le projet de préambule et de modification de l'article premier des Statuts tels que résultant des travaux de ce Congrès est adopté.

2° Le titre de la Confédération deviendra, à l'issue du présent Congrès extraordinaire : Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.).

3° Le Conseil confédéral est mandaté par le Congrès extraordinaire pour décider de la date à partir de laquelle le titre de la Confédération deviendra Confédération Française Démocratique du Travail, par suppression du sigle C.F.T.C. entre parenthèses.

4° Le titre de la Confédération se trouve modifié, tel que décidé par la présente motion, dans les Statuts confédéraux, le règlement intérieur de la Confédération et tous les documents émanant de celle-ci et des organisations y étant affiliées.

Le vote donne les résultats suivants.

Inscrits 20 599, votants 20 307, abstentions 2, bulletins nuls 30, bulletins blancs 26, suffrages exprimés 20 249, POUR 14 198, CONTRE 6 051.

PAR 70,11 % DES VOIX EXPRIMÉES, LES NOUVEAUX TEXTES DE PRÉAMBULE ET D'ARTICLE PREMIER DES STATUTS SONT DONC ADOPTÉS.

LE TITRE DE LA CONFÉDÉRATION DEVIENT : CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).



Sur des questions

LE PRÉAMBULE DES STATUTS ADOPTÉ PAR LE CONGRÈS

TOUT le combat du mouvement ouvrier pour la libération et la promotion collective des travailleurs et des travailleuses est basé sur la notion fondamentale que tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et qu'ils naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Dans un monde en évolution, marqué par les progrès techniques qui devraient servir à son épanouissement, le travailleur est plus que jamais menacé par des structures et des méthodes déshumanisantes ou technocratiques qui font de lui un objet d'exploitation et d'asservissement.

Face aux conflits qui déchirent le monde, aux menaces de destruction de l'humanité par les armes nucléaires, les exigences de justice, de fraternité et de paix entre les peuples sont plus impérieuses que jamais.

Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective et de la construction d'une société démocratique.

Pour cela, il doit rester fidèle à ses exigences premières de respect de la dignité de la personne humaine qui inspirent son combat pour la liberté et la responsabilité, pour la justice et la paix.

C'est pourquoi la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. Soulignant les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société, elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme idéologique fondé sur ces exigences qui demeurent les siennes. Sur ces bases, elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent.

Tout homme a droit à être traité comme une personne. A chacun doit être garanti le plein exercice de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, comme le droit de constituer des associations qui lui permettent de satisfaire aux divers besoins de la vie en société.

Tout homme a le droit de diriger sa vie, de développer sa personnalité au sein des divers groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille et, pour ce faire, de disposer, pour lui-même et les siens, de biens matériels, culturels et spirituels.

Tout homme a droit de vivre dans une démocratie qui lui assure l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, la possibilité effective d'accéder à tous les niveaux de l'enseignement, une participation active à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques.

Les catégories sociales, les régions et peuples les plus défavorisés ont droit à la solidarité effective de la société humaine dont l'organisation doit constamment inciter chaque homme et chaque groupe ou communauté plus favo-

risés aux devoirs que cette solidarité exige.

Aux travailleurs et aux travailleuses, la société doit garantir :

Le droit à un emploi assuré et librement choisi, le droit à un revenu lui permettant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne et le droit à la propriété des biens nécessaires à son existence ;

Le droit à des conditions de vie et de travail garantissant l'intégrité et le développement de sa personne, à la solidarité effective de la communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ;

Le droit au libre exercice de l'action syndicale, y compris le droit de grève, et à la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale ;

Le droit pour son organisation syndicale de défendre ses intérêts partout où ils sont en cause.

Sur ces bases, la Confédération veut réaliser un syndicalisme de masse solidement implanté sur les lieux de travail regroupant les travailleurs et les travailleuses de toutes catégories solidaires qui, respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action, veulent s'unir pour construire ensemble cette société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

Dans la fidélité aux plus profondes traditions du mouvement ouvrier français, la Confédération, convaincue que ces perspectives sont de nature à rassembler les travailleurs.

DECIDE de se donner comme article premier de ses statuts :

LE TEXTE DE L'ARTICLE PREMIER

LA Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolus — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses — à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour instaurer une société démocratique d'hommes libres et responsables.

Conformément au préambule des présents statuts, la Confédération et ses organisations affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'Etat.

En conséquence, les structures et les institutions de la société doivent :

a) Permettre à tout être humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ;

b) Offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société ;

c) Réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits.

De ce fait, la Confédération conteste toute situation, toute structure, tout régime qui méconnaissent ces exigences. Elle combat donc

toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme.

La Confédération estime également nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles des groupements politiques et entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'Etat, des partis, des Eglises, comme de tout groupement extérieur.

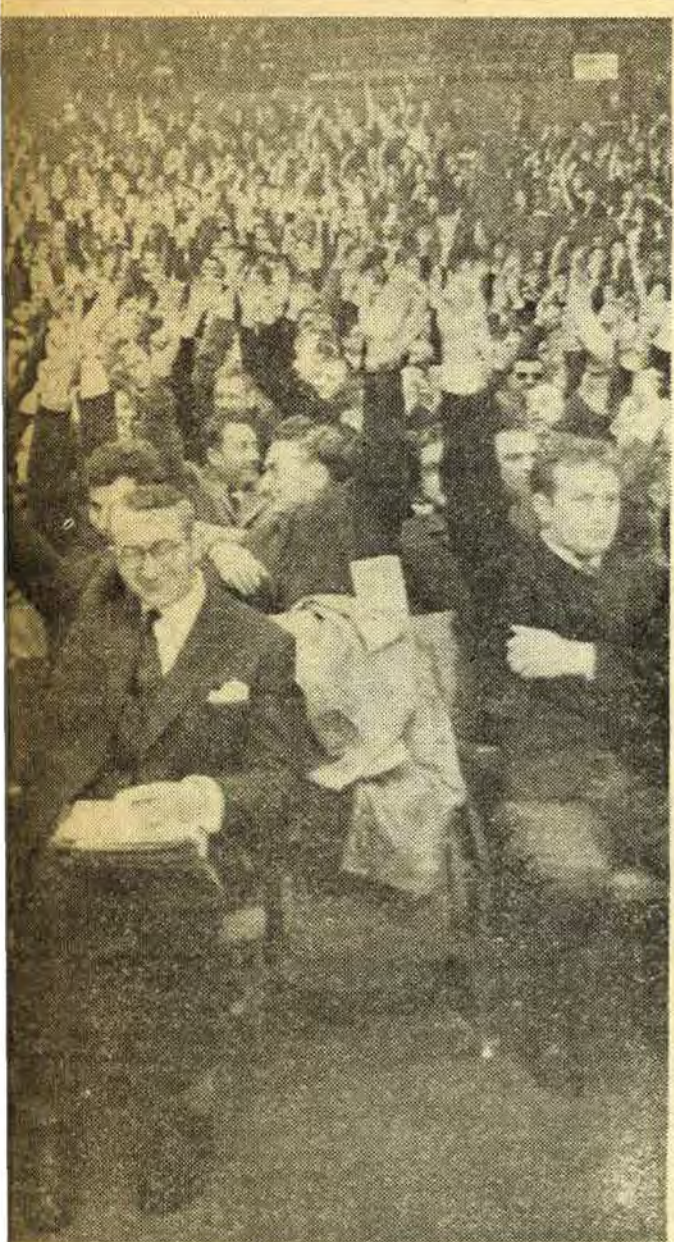
Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation. Elle choisit, dans une totale autonomie et en fonction de ses principes, les moyens et les alliances qu'elle juge utile de mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs.

La Confédération — fondée sur la démocratie interne de ses propres organisations et assurant à chacune d'elles sa part dans les délibérations et les décisions confédérales — combat pour la défense et l'extension des libertés démocratiques.

Pour atteindre les objectifs qu'elle assigne, elle développe systématiquement la formation de ses adhérents conformément aux valeurs auxquelles elle se réfère.

Elle proclame que le syndicalisme, en développant la collaboration internationale des travailleurs, doit assurer sa part de responsabilité dans l'organisation mondiale indispensable au développement des libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix.

CONFEDERATION FRANCAISE DEMOCRATIQUE DU TRAVAIL (C.F.T.C.).



de procédure, le Congrès vote à main levée

VOUS FEREZ DE LA C.F.D.T.

“NOUS voici donc arrivés à un moment crucial pour le Mouvement», a dit Georges Levard, président confédéral, en ouvrant le Congrès extraordinaire de la C.F.T.C. Les affrontements que nous avons eus en discutant de l'évolution, a-t-il ajouté, ont permis à certains de vérifier la richesse de notre Mouvement. Nul ne pourrait s'en séparer sans se mutiler et perdre quelque chose de lui-même.

Les 3 000 délégués, les invités, les représentants de la presse, qui, ce vendredi matin 6 novembre, ont envahi l'immense Palais des Sports, écoutent attentivement. Ils sentent que quelque chose de grand va s'accomplir, qu'ils vivent une date historique pour le Mouvement ouvrier français : la C.F.T.C. dont les militants ont dû, parfois héroïquement, défendre dans le passé le droit à l'existence, est devenue aujourd'hui une organisation puissante avec laquelle il faut compter. Elle veut s'ouvrir encore plus largement à la masse des travailleurs. Elle est devenue déjà la grande centrale démocratique que, plus ou moins confusément, beaucoup de travailleurs attendent. Le Congrès doit répondre, s'il veut ratifier et consacrer cette évolution et, pour cela, changer le sigle de l'organisation, adopter un nouvel article premier des statuts qui ne fasse plus référence à la morale



Georges LEVARD : « Nous voici arrivés à un moment crucial pour le Mouvement »

sociale chrétienne mais qui, avec le préambule de ces statuts, définisse un certain nombre de « valeurs » communes sur lesquelles le plus grand nombre de travailleurs et de travailleuses puissent se rassembler et s'engager.

le Secrétaire général présente le rapport sur l'évolution

C'est ce que le secrétaire général, Eugène Descamps, expose pendant une heure trente en présentant, au nom du Bureau confédéral, le rapport « Evolution et perspectives de la C.F.T.C. ». Si la C.F.T.C., dit-il, est appelée aujourd'hui à cette nouvelle étape, à rassembler les hommes de bonne volonté, c'est parce qu'avant nous les aînés ont montré le chemin.

Eugène Descamps explique les raisons qui ont contribué à la création d'un syndicalisme chrétien dans notre pays, les luttes qu'il a dû soutenir pour son existence. Il explique comment la C.F.T.C. est devenue la deuxième Centrale syndicale française, comment elle a été présente à tous les événements de la classe ouvrière.

Abordant l'évolution des techniques et du monde moderne, ses répercussions sur le milieu populaire, le secrétaire général pose la question : vers quel type d'homme allons-nous ? Le syndicalisme d'aujourd'hui et de demain, pour quelle classe ouvrière avons-nous à le construire ?

Il est vigoureusement applaudi lorsqu'il déclare : « l'expansion économique est peut-être bénéfique pour certains, mais elle est cruelle pour les défavorisés. Il faudra faire en sorte que les fruits de l'expansion et l'augmentation de la consommation individuelle n'aillent pas à quelques-uns seulement. Il y a aussi les choix à faire en faveur des biens collectifs. C'est tout cela que nous aurons à apprécier. Il faudra aussi savoir, si nous sommes une Confédération ou simplement une juxtaposition de fédérations ou d'intérêts catégoriels qui laisserait de côté les plus déshérités ».

Le Congrès manifeste aussi son accord quand il dit : « ...il faudra éviter d'avoir une France dans l'opulence en même temps que celle des taudis, une France prospère en même temps que de mi-

sère. Une société de consommation n'est pas forcément une société juste. Un mouvement syndical qui tolérerait une société dans laquelle les familles, les vieillards, les handicapés physiques seraient laissés pour compte, ne serait pas en correspondance d'esprit avec ceux qui ont créé notre mouvement syndical.

Il faut dépasser le cadre national, dit encore Eugène Descamps, pour que les monopoles, les trusts, les ententes ne soient pas le véritable gouvernement du monde.

Et à propos de l'unité syndicale : « ...nous ne prenons pas notre parti de la pluralité syndicale mais, en ce qui nous concerne, nous faisons l'effort de recherches et d'ouverture. Que les autres Centrales fassent aussi cet effort de recherche et de dialogue. Pour notre part, nous avons fait notre devoir. Il appartient aux autres de mesurer et de prendre leurs responsabilités.

Vigoureusement applaudi, il poursuit : « ...il n'est pas dans notre esprit de plumer la volaille... de piquer les adhérents aux autres. Il y a tous ceux qui ne sont pas engagés. Nous leur proposons de s'engager et de combattre avec nous.

En réalité, la C.F.T.C. est déjà devenue la Confédération Française Démocratique du Travail. La présence en son sein de chrétiens et de non chrétiens, de juifs, d'agnostiques, de musulmans, fait qu'elle est déjà cette grande Centrale que les travailleurs attendent.

Aujourd'hui, les ouvriers catholiques ne sont plus des « séparés » et la suppression de la référence chrétienne a été souhaitée par la majorité. Des garanties sont apportées dans les nouveaux textes. Ni les totalitaires de droite et de gauche ne peuvent les approuver.

Ce que demande votre Confédération, c'est d'être les uns et les

autres des hommes de dialogue et de tolérance. L'effort de convergence est aussi indispensable pour le Mouvement ouvrier. D'autres hommes ont autant de générosité que nous. Il faut détruire les barrières qui existent entre démocrates.

Nous ne croyons pas au déterminisme de l'histoire et c'est pourquoi nous ne sommes pas des marxistes. La Centrale que nous voulons construire sera humaniste,

elle sera démocratique. Il faut faire une « terre des hommes ».

N'est-il pas admirable, dit Eugène Descamps en terminant que les militants C.F.T.C. qui, il y a trente ou quarante ans, étaient contestés, soient ceux qui apparaissent aujourd'hui comme les hommes de l'espérance.

Les congressistes, debout, font une longue ovation à la péroraison du secrétaire général.

130 délégués inscrits dans la discussion

Un vaste débat s'ouvre après l'exposé du Secrétaire général. 130 délégués demandent à intervenir. Malgré l'organisation d'une séance de nuit qui a été prévue à Issy-les-Moulineaux, ces 130 interventions risquent d'allonger le congrès de... quelques jours. Aussi au fur et à mesure du déroulement de la discussion, de nombreux délégués retirent leur demande d'intervention, leurs arguments ayant déjà été développés par les uns ou par les autres. Certains congressistes interviennent au nom de plusieurs inscrits dans la discussion. Tout cela fera gagner du temps, mais tout l'après-midi du vendredi et la séance de nuit qui durera jusqu'à 1 h. 30 du matin seront occupés par les interventions sur le rapport du secrétaire général.

Parmi les interventions que nous ne pouvons toutes relater, citons notamment celles de :

Joseph CHARUAU, personnel des Industries électriques et gazières, région parisienne. — « Il est difficile d'admettre que les textes qui nous sont soumis sont du même esprit que l'article premier des statuts actuels. Ils constituent au contraire une modification substantielle de l'idée directrice qui a inspiré la C.F.T.C. depuis son origine et le dévouement de ses militants.

Le Syndicat que je représente estime que lorsque l'une des parties modifie l'un des aspects fondamentaux d'un contrat, il y a rupture du contrat et chacune des parties doit réexaminer son adhésion. Dans ce domaine, la règle

de l'unanimité prévaut et c'est une bonne chose car elle offre une garantie contre toute dénaturation et toute aventure.

Jean MAIRE, secrétaire général de la Fédération de la Métallurgie intervient au nom de nombreux syndicats de la Métallurgie. — « Il ne s'agit pas de « livrer » notre syndicalisme mais de coopérer avec les hommes de bonne volonté. Il ne s'agit pas de dire qu'on est anticapitalistes ou antitotalitaires mais il faut le traduire dans les faits.

Les syndicats de la Métallurgie, au nom desquels j'interviens m'ont mandaté pour approuver les textes proposés, sans compromis, tels qu'ils sont.

Jacques TESSIER intervient au nom du syndicat des Employés de la région parisienne. — « Si nous étions en Angleterre ou aux U.S.A. et que le mouvement syndical ne soit pas dominé par le marxisme, ce serait différent, mais nous sommes dans un autre contexte.

Une véritable démocratie syndicale ne peut exister que s'il y a reconnaissance du pluralisme des grands courants de pensée. Ils ont partagé le monde en deux blocs : il y a le courant marxiste et le courant social chrétien.

Aujourd'hui, on élimine les bases doctrinales précises et on ne nous propose à la place que des affirmations, sans que la distance soit bien marquée par rapport au courant marxiste et au rejet du matérialisme.



Pendant l'exposé du secrétaire général, le Congrès applaudit vigoureusement

Paul VIGNAUX souligne au nom du S.G.E.N. l'accroissement du nombre des travailleurs universitaires et scientifiques. Notre organisation laïque ne peut qu'approuver la démarche de clarification présentée par le secrétaire général. Nous apportons aux textes confédéraux une approbation de raison. Nous apportons aussi un désaccord : nous ne sommes pas d'accord pour qu'il y ait une majorité qualifiée.

Pierre MANDEL, du Syndicat national des Impôts, intervient au nom des deux tendances du Syndicat. — Les raisons de nos divergences sont nombreuses. Il y a la crainte du marxisme en particulier à cause de la mention des antagonismes de classe, mais la morale sociale chrétienne reconnaît leur existence, elle demande seulement de ne pas les ériger en principe, ce qui est écrit dans les statuts. Il y a la crainte du socialisme, mais le mot recouvre des réalités très diverses. La vérité c'est que nous sommes en recherche pour trouver des structures nouvelles.

Il y a la difficulté d'être démocrate, c'est peut-être plus facile au plan professionnel qu'au plan interprofessionnel, mais ce qui est vrai c'est que le débat sur l'évolution a été discuté démocratiquement. Malgré leur diversité, nous pensons que les hommes sont très proches les uns des autres. Alors, pourquoi parler de séparation ? Elle ne servirait pas le mouvement ouvrier, ni les principes chrétiens

Jean MONNIER intervient au nom des syndicats du Bâtiment du Maine-et-Loire et d'un certain nombre de syndicats de l'Ouest. — Nos décisions feront la preuve que notre Organisation n'est pas un ghetto. Cette opération « vérité » ou « honnêteté » nous permettra de grandir sans rien renier. Le syndicalisme que nous voulons continuer à bâtir est un syndicalisme foncièrement anticapitaliste car il s'agit de dépasser le stade des simples intérêts matériels.

Edmond BAILLEUL (Syndicat de la Métallurgie de Lille). — Notre syndicat n'était pas prêt à dire oui à toute forme d'évolution, à un syndicalisme qui n'aurait pas eu de base doctrinale ou qui aurait renié son passé. Nous estimons que tout ce travail de réflexion n'a pas été une « mise en condition » mais un honneur pour notre Centrale d'avoir fait cela en plusieurs années.

Jean BORNARD, secrétaire général de la Fédération des Mineurs intervient aussi au nom de Joseph SAUTY et déclare qu'il a fallu attendre 1964 pour entendre parler de chrétiens et de non-chrétiens dans l'organisation, la C.F.T.C. n'est pas un rassemblement de chrétiens apeurés mais d'hommes qui veulent pratiquer un certain syndicalisme.

L'orientation qui est proposée va nettement dans le sens du socialisme. Beaucoup ici se sont présentés comme des hommes de dialogue mais tous ceux qui se sont

Eugène DESCAMPS : Une société de consommation n'est pas forcément une société juste. Une organisation qui tolérerait une société dans laquelle les familles, les vieillards, les handicapés physiques sont laissés pour compte, ne serait pas en correspondance d'esprit avec ceux qui ont créé notre Mouvement Syndical.



chrétiens ne sont pas des régimes marxistes, mais pour ma part je ne les considère pas comme chrétiens (applaudissements). Et comment classer un certain nombre de pays ?

Non, les choses ne sont pas si simples ! On ne peut pas couper le monde en deux. Nous avons le devoir de lutter pour le progrès et quels que soient les hommes qui agissent pour ce progrès.

Nous voulons un syndicalisme idéologique. Et lançant un appel à tous les congressistes et à tous les militants C.F.T.C., Eugène Descamps déclare : Venez travailler avec nous pour apporter vos éléments de réflexion. Essayons de définir ensemble un programme

dans lequel nos exigences soient apportées.

Ce dont je voudrais vous convaincre : nous sommes condamnés à agir ensemble malgré nos divergences sur des points d'application. Nous sommes beaucoup plus unis qu'on ne le pense. Et s'adressant aux camarades mineurs : dans la grève de 1963, vous avez pris la part la plus difficile. Mais il y a eu aussi la solidarité de tous les travailleurs. Soyez avec nous dans tous les combats de demain.

J'ai entendu dire « nous allons continuer la C.F.T.C. », mais c'est tous ensemble que nous devons la continuer et, l'année prochaine, au congrès ordinaire, nous ferons le point.

L'INSTRUMENT DE LIBÉRATION DE LA CLASSE OUVRIÈRE

eux-mêmes. Dans notre syndicat il y a 60 % pour le maintien du statut quo et 40 % pour l'évolution, mais quoi qu'il advienne notre syndicat restera dans la Confédération.

Edmond MAIRE, secrétaire général de la Fédération de la Chimie. — L'évolution consacrera l'intégration totale de la C.F.T.C. au mouvement ouvrier dont elle assume déjà pleinement les valeurs.

La dignité de la personne humaine, base de toutes nos positions est fondamentalement opposée au totalitarisme comme au capitalisme. L'évolution de la C.F.T.C. contribue à la marche vers l'unité syndicale qui demain se posera sur son véritable terrain, celui du choix entre un syndicalisme autonome et un syndicalisme asservi. L'évolution aidera à la reconquête de la masse des inorganisés et à l'accroissement du pouvoir ouvrier. La C.F.D.T. c'est la voie de l'effort.

KEREN (Syndicat des Communaux d'Alsace). — Si l'action doit être changeante, la doctrine est immuable. Pourquoi une évolution ? Est-ce que la C.F.T.C. est en régression ? Je réponds non ! Si je vois un magasin qui marche bien, pourquoi changer d'enseigne. Nous n'avons pas besoin de construire une grande centrale démocratique car nous le sommes déjà.

affichés comme partisans du maintien de la référence actuelle ont été éliminés. L'intention de faire progresser l'unité ouvrière est honorable mais le moyen est-il efficace ? Plus que l'entreprise actuelle, la grève des mineurs a été une manifestation d'unité ouvrière. Au nom des mineurs, nous avons la certitude que la C.F.T.C. continuera.

Charles FORGET (Métaux, Nantes). — Nous aurions souhaité que l'évolution soit restée un problème interne mais il a été porté sur la place publique, exploité par la presse réactionnaire. Pourquoi la droite, la C.G.T., la F.E.N. sont-ils contre l'évolution ? Parce que notre évolution gêne beaucoup de monde alors que nous voulons faire œuvre constructive.

Raymond GUIENNE (Syndicat des Métaux de Valenciennes). — Il faut s'en sortir tous ensemble. Des hommes comme Descamps, Bornard, Sauty, Declercq n'ont pas le droit de se séparer. Il faut accepter le jeu de la démocratie.

Georges LAIR (Syndicat de la Métallurgie d'Isbergues). explique l'attachement historique de son Syndicat à ses statuts et à son titre, mais qu'il respectera la décision qui sera prise par une majorité supérieure à 66 %. Il adresse un appel solennel au Congrès pour que tous les syndicats refusent une scission qui affaiblirait gravement le mouvement syndical.

Maurice BOULADOUX tire les conclusions du Congrès

Après la présentation du « document-programme » par René Bonéty, document qui devra servir de base de travail aux Syndicats et l'annonce des résultats des votes par lesquels le congrès se prononce par 70,11 % pour que la C.F.T.C. devienne la Confédération Française, Démocratique du Travail, Maurice Bouladoux, président honoraire de la C.F.T.C. et président de la C.I.S.C., tire les conclusions de ce congrès :

Si la C.F.T.C. avait échoué, déclare-t-il, nous ne serions pas là aujourd'hui à nous demander s'il faut faire la grande Centrale démocratique. C'est au contraire par-

les difficultés ne seront pas moindres demain.

Nous n'avons pas voulu faire la C.F.D.T. pour faire un syndicalisme neutre et sans idéologie. Sans renier aucune des valeurs dont nous sommes porteurs, nous avons cherché à en situer l'importance en les branchant sur la réalité avec laquelle nous sommes confrontés chaque jour.

La C.F.T.C. a progressé d'année en année. 5 % de progression, c'est bien. C'est pouvoir doubler ses effectifs en 20 ans. Mais peut-on attendre 20 ans pour répondre à la transformation du monde qui s'effectue à toute vitesse ?

Nous devons être présents au rendez-vous de l'histoire. En définitive, c'est la classe ouvrière qui jugera ce que nous avons fait. Nous avons des droits et des devoirs. Mais avons-nous des devoirs envers un patronat incompréhensif, envers le gouvernement ?

Nous avons des devoirs envers les milliards d'êtres qui ont faim, envers tous ceux qui sont sous le joug de la dictature, envers ces militants qui pourrissent dans les prisons qu'elles soient espagnoles ou africaines).

Le monde a acquis une puissance terrifiante par la science et par sa capacité de production. Cela peut être l'asservissement si le capitalisme accapare cette force à son seul bénéfice.

Partons d'ici avec la conscience d'avoir fait notre devoir. Fidèles au passé et marchant vers l'avenir, vous ferez de la C.F.D.T. l'instrument de libération de la classe ouvrière.

Le congrès, debout, fait une longue ovation tandis que retentit, crié par des milliers de voix, le nouveau sigle de l'organisation : C.F.D.T.



Maurice BOULADOUX : « C'est parce que la C.F.T.C. a réussi que nous sommes ici aujourd'hui »

ce qu'elle a pleinement réussi que nous sommes ici. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'à partir d'aujourd'hui, tout recommence, et que

la réponse du Secrétaire général aux interventions

Au cours de la séance du samedi matin, Eugène Descamps répond aux nombreuses interventions qui ont eu lieu la veille.

« Ce n'est pas de la volonté de la Confédération que ce problème a été posé. Il l'a été à la demande d'un certain nombre de syndicats et c'est le Congrès qui a décidé de l'étudier dans le Mouvement.

Nous critiquons souvent les organisations qui se sclérosent. Ne faisons pas la même chose !

En ce qui concerne l'information confédérale, jusqu'au mois de fé-

vrier 1964 il n'y a pas eu de position dans la presse confédérale, la discussion étant en cours dans les Syndicats. Mais ensuite nous avons donné place aux deux thèses et, notamment, dans les numéros spéciaux de « SYNDICALISME HEBDOMADAIRE ».

Sur le problème de fond, Jacques TESSIER a dit qu'il y a deux doctrines : le marxisme et le christianisme qui se partagent le monde. Cette simplification pourrait toucher au simplisme. L'Etat espagnol et le Portugal qui se disent

AUX TRAVAILLEURS

UN SYNDICALISME DÉMOCRATIQUE

◆ DE MASSE

s'adressant à tous : travailleurs et travailleuses, jeunes et anciens, ouvriers et employés, cadres et techniciens, enseignants et chercheurs,

- respectant la philosophie, la religion et la conviction de chacun,
- ayant la volonté de grouper tous les travailleurs résolus à lutter pour la liberté et la responsabilité.

◆ ANTICAPITALISTE, ANTITOTALITAIRE

- refusant toute société, capitaliste ou totalitaire, qui asservit les travailleurs par l'argent, par la domination de l'Etat, d'un parti, d'un homme.

◆ AUX DIMENSIONS INTERNATIONALES

- solidaire par-dessus les frontières, notamment avec les pays en voie de développement ;
- résolu à lutter pour la paix et les libertés dans le monde.

DANS LA TRADITION SYNDICALISTE FRANÇAISE

◆ LES VALEURS

Les traditions profondes du mouvement ouvrier français : LIBERTÉ, JUSTICE, DIGNITÉ, restent à la base de notre action syndicale.

◆ L'INDÉPENDANCE

Notre syndicalisme est entièrement indépendant à l'égard de l'Etat, des partis, des églises comme de tout groupement extérieur.

◆ LA SOLIDARITÉ

Seule, une grande centrale syndicale démocratique peut créer les conditions permettant de répondre à l'aspiration profonde des travailleurs à l'unité.

◆ LA C. F. T. C.

dans un monde où des problèmes nouveaux se posent à tous : syndicats et partis politiques, groupements et églises, pays communistes,
VEUT RÉPONDRE AUX BESOINS ET AUX ASPIRATIONS DES TRAVAILLEURS.

C'est pourquoi elle a décidé de modifier ses statuts et son titre qui devient

**CONFÉDÉRATION FRANÇAISE
DÉMOCRATIQUE DU TRAVAIL**

La Confédération Française Démocratique du Travail (C. F. T. C.)

UNE ORGANISATION QUI LUTTE POUR :

◆ VIVRE MIEUX

- amélioration constante du pouvoir d'achat, revalorisation substantielle du S.M.I.G., des prestations sociales et familiales, des retraites, etc.
- accroissement des investissements publics pour le développement du nombre d'hôpitaux, de logements, d'écoles, etc.

◆ VIVRE DIGNEMENT

- retour aux 40 heures sans diminution de salaires,
- abaissement de l'âge de la retraite,
- création d'emplois dans les régions défavorisées.

◆ VIVRE PLUS LIBREMENT

- droit pour tous d'accéder à tous les niveaux de l'enseignement,
- droit à la culture et aux loisirs,
- droit pour les travailleurs de s'organiser sur les lieux du travail dans la section d'entreprise (réunions, distribution de journaux, collectage des cotisations),
- droit pour les travailleurs d'exercer leurs responsabilités dans l'entreprise.

◆ PAR UNE PLANIFICATION DÉMOCRATIQUE

Une économie au service des besoins du peuple suppose une nationalisation du système bancaire et de secteurs-clés de l'économie. Aux formes anciennes et nouvelles du capitalisme, nous opposons une économie où la fonction d'investissement deviendra une responsabilité publique.

La planification démocratique de l'économie — où l'ensemble des citoyens participera aux décisions importantes concernant leurs conditions de vie — est capable d'assurer à la fois la culture des masses populaires, le plein emploi et l'élévation constante du niveau de vie.

◆ DANS UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE

...où les structures et institutions permettent la répartition et le contrôle démocratique du pouvoir économique et politique assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leur droit.

BULLETIN D'ADHÉSION

NOM

Prénom

Profession

Entreprise

Adresse

déclare adhérer à la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.T.C.).

Signature :